

N° 1742690159 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-26-A/90627

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2026, UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

| CONCOURS                                                        | GRADE | POSTES<br>BUDGETAIRES |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|
| TECHNICIEN SUPERIEUR DES TRAVAUX PUBLICS OPTION<br>CARTOGRAPHIE | B3    | 10                    |

LES POSTES A POURVOIR SONT SITUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE IVOIRIENNE, TITULAIRES **DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS) GENIE CIVIL OPTION GEOMETRE OU GEOMETRE-TOPOGRAPHE OU ASSISTANT GEOMETRE-TOPOGRAPHE OU DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR (DTS) EN TRAVAUX PUBLICS OPTION GEOMETRE-TOPOGRAPHE OU DU DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT) OPTION GEOMETRE-TOPOGRAPHE DELIVRE PAR UN ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT (18) ANS** AU MOINS ET DE **QUARANTE-DEUX (42) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2025.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), DU **LUNDI 16 MARS 2026** AU **JEUDI 30 AVRIL 2026.**

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:**

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LA PREMIERE PAGE DU PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE;
- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF DE L'ANNEE **2026** ;
- LE DIPLOME REQUIS;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISoire D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES

OBTENUS A L'ETRANGER;  
-LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE SE FONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LE CONCOURS PORTE SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

| <b>MATIERES</b>  | <b>DUREE</b> | <b>COEFFICIENT</b> |
|------------------|--------------|--------------------|
| CULTURE GENERALE | 1H           | 2                  |
| LOGIQUE          | 1H           | 1                  |
| SPECIALITE       | 1H           | 3                  |

LA DATE DE COMPOSITION EST COMMUNIQUEE PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

**Références** :

1. Article 3 et suivants du décret n°2025-120 du 26 février 2025, portant modalités communes d'application de la loi portant statut général de la Fonction Publique;
2. Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
3. Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.